

Fin de course pour Bosco Ntaganda, condamné par la CPI

Colette Braeckman

8 juillet 2019

Jusqu'en novembre 2013, le surnom de Bosco Ntaganda fut synonyme de terreur dans tout l'Est du Congo. A La Haye, les témoins présents dans la salle d'audience de la Cour pénale internationale ont suivi avec un effroi rétrospectif l'énoncé des 18 crimes de guerre et crimes contre l'humanité imputés au chef rebelle : viol et esclavage sexuel de mineurs, enrôlement d'enfants soldats âgés de moins de 15 ans, meurtre d'un prêtre, massacres, transfert forcé de populations civiles...

Visage fermé, Bosco Ntaganda détenu à la Haye depuis 2013 a écouté sans broncher et lors de la prochaine audience du tribunal, il sera probablement condamné à la prison à perpétuité, sentence qu'il pourra encore tenter d'infléchir en appel. Salué par les défenseurs des droits de l'homme et plus encore par des milliers de victimes, ce verdict marque une étape importante dans la lutte contre l'impunité. Car « Terminator », tant par son parcours personnel que par sa cruauté, était sans doute l'un des plus emblématiques de ces « tueurs sans frontières » qui ont sévi dans la région durant deux décennies. En effet, Bosco Ntaganda qui se présenta devant la CPI comme ressortissant rwandais est originaire d'une famille d'éleveurs vivant

à proximité de la frontière du Nord Kivu et au début des années 90, il rejoignit les rangs du Front patriotique rwandais avec lequel il combattit jusqu'à la chute de Kigali en 1994. Par la suite, ce transfrontalier qui avait oublié son origine rwandaise participa aux guerres menées par Kigali et après l'accord de paix de 2002, il fut intégré au sein de l'armée congolaise où il accéda au grade de général, avant de prendre la tête de mouvements rebelles dans l'Ituri, aux côtés de Thomas Lubanga puis au Nord Kivu, où, avec Sultani Makenga, il dirigea le M23. Charismatique, intelligent, le chef de guerre exerçait une autorité indiscutable sur les enfants soldats qu'il avait recrutés sans trop de peine : « je n'ai jamais discuté les ordres de mon colonel », nous confia un jour l'un de ses anciens subordonnés rencontré à Goma, « lorsqu'il me disait d'abattre les prisonniers d'une balle dans la tête, je n'hésitais pas un instant ». Revenu à la vie civile, le jeune homme ajoutait que si Bosco lui demandait de le rejoindre, il partirait sur le champ... C'est pour cela que, de l'Ituri jusqu'au Nord et au Sud Kivu, Bosco Ntaganda suscitait une terreur sans nom : sans états d'âme, ses hommes massacraient des civils, tuaient à coups de

bâton ou de machettes, emmenaient les femmes comme esclaves sexuelles. A La Haye, le juge Fremr a expliqué que « dans une bananeraie, 49 personnes, hommes, femmes et enfants avaient été massacrés, que certains cadavres étaient nus, que d'autres avaient les mains liées ou le crâne écrasé. »

Homme de main du Rwanda, exécuteur des pires besognes, Bosco « roulait » aussi pour lui-même et il fut accusé de trafiquer l'or de l'Ituri ou les minerais du Nord Kivu. Mais lorsqu'en novembre 2012 les troupes du M23 occupèrent et pillèrent brièvement Goma, les rebelles furent chassés par une offensive conjointe menée par l'armée congolaise et les Casques bleus

de la MONUSCO. Quelques mois plus tard des dissensions devaient précipiter la fin du mouvement : alors que Sultani Makenga et ses hommes se réfugiaient en Ouganda, Bosco Ntaganda, traqué par les Congolais mais peut être aussi par ses anciens alliés rwandais, réussit, à la surprise générale, à gagner l'ambassade des Etats Unis à Kigali d'où il fut extradé vers la Cour pénale internationale. Sa condamnation représente un tournant dans l'histoire des Grands Lacs et aussi dans la lutte contre l'impunité : pour la première fois, un commandant militaire a été reconnu responsable des crimes commis par ses subordonnés.